

et des projections à des groupes d'écoliers et d'adultes. On croit que la publicité a peut-être aidé à réduire le nombre des incendies de 1,558 en 1958 à 1,027 en 1959. Au cours de ces deux années, les incendies dus à la foudre ont augmenté de 219 à 242 mais, malgré les déplacements nombreux de sportifs et excursionnistes en forêt, les incendies dus aux hommes ont diminué de 1,339 à 785.

La flotte aérienne du ministère comprend six *Otters* et trente-neuf *Beavers* conçus pour transporter de lourdes charges tout en pouvant atterrir et décoller sur de petites surfaces. L'emploi de l'avion permet de découvrir les incendies à leur début et d'amener hommes et équipement tout près de la ligne du feu. Cette lutte rapide est la cause principale de la réduction des pertes d'une moyenne de 75 acres par incendie au cours de la décennie 1949-1958 à 5 acres en 1959.

Après deux ans d'utilisation, l'équipement d'arrosage du ministère a démontré sa valeur et il est adopté par des services de lutte d'autres provinces. Il consiste en réservoirs (montés sur des flotteurs) qui ramassent de l'eau quand l'avion circule sur un lac et la répandent sur l'incendie.

Pour maintenir le rendement des forêts et pour éliminer les pratiques de coupe gaspilleuses, les projets de coupe sur les terres de la Couronne doivent recevoir l'approbation du ministère. La grandeur des scieries ne peut dépasser la quantité de matières premières qui pourra être disponible d'une manière constante. Une exploitation intégrée est exigée pour assurer l'utilisation de toutes les parties utiles d'un arbre abattu: un poteau de téléphone, une traverse de chemin de fer, du bois à pâte et d'autres produits peuvent tous venir du même arbre.

A la fin de mars 1960, les régions forestières de la Couronne ont été divisées en 125 unités d'aménagement (210,919 milles carrés). Sur ces 125 unités, 48 sont exploitées en vertu d'un permis par des sociétés privées qui sont chargées de l'aménagement d'une superficie de 89,754 milles carrés. Les 77 unités de la Couronne couvrent 120,165 milles carrés. A la fin de l'année, 33 des sociétés avaient soumis des plans portant sur 66,043 milles carrés et 65 unités de la Couronne en avaient établi relativement à 111,669 milles carrés, soit en tout 177,712 milles carrés. Dans les unités de la Couronne, 58 détenteurs de permis (disposant chacun de plus de 50 milles carrés) étaient chargés de l'aménagement de 12,111 milles carrés; à la fin de l'année, 47 avaient soumis des plans couvrant 9,021 milles carrés.

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1960, 33,414,110 arbres ont été fournis par les pépinières du ministère, portant le total cumulatif bien au-dessus de 500 millions. Au cours de l'année, 16,080,698 arbres ont été plantés sur les terres de la Couronne; 12,986,865 ont été fournis aux propriétaires de terres privées et 4,109,640 ont été plantés dans les forêts appartenant aux municipalités ou aux administrations chargées de la conservation et relevant du ministre. Ces forêts totalisent maintenant 135,964 acres.

Grâce aux nouvelles pépinières, on s'attend que le taux annuel de reboisement augmente à 60 millions d'arbres. Dans un avenir rapproché, la qualité des arbres plantés devrait considérablement s'améliorer parce que les producteurs de semences améliorent leur produit. De plus, la croissance naturelle de la forêt est aidée par l'amélioration du terrain forestier au moyen de la scarification, par l'épandage aérien d'herbicides afin de libérer les essences précieuses de la concurrence de la végétation inutile et, en particulier, par la pratique de méthodes de coupe qui augmentent le stock naturel de semences et favorisent la survivance des jeunes plants. Après plusieurs années d'expérimentation, on s'occupe de créer d'importantes nouvelles essences hybrides. L'innoculation du pin blanc contre la rouille vésicante a fort bien réussi. Parmi plusieurs pièces d'équipement créées par la Section des recherches mécaniques, le pulvérisateur pouvant fonctionner en terrain très broussailleux a suscité beaucoup d'intérêt. On fait des travaux qui pourraient avoir des suites importantes dans plusieurs domaines de la recherche forestière à Maple, Port Arthur, Cochrane, Tweed et Dorset.

Manitoba.—Les forêts du Manitoba sont administrées par le Service forestier, relevant du ministère des Mines et Ressources naturelles. Le Service est dirigé par un forestier provincial et la province est subdivisée en quatre districts forestiers: septentrional, méridional, oriental et occidental, chacun ayant à sa tête un ingénieur régional. Un